

La place des Archives de la Ville de Genève dans une Ville-Etat



■ **François Burgy**
Archiviste adjoint
de la Ville de Genève

Naissance des Archives de la Ville

Depuis la création d'une administration autonome de la Ville de Genève en 1842 – le canton de Genève fait partie de la Confédération suisse depuis 1815 –, les relations entre la Ville et le canton de Genève ont rarement été simples. Le canton doit tenir compte d'une commune beaucoup plus vaste et peuplée que les autres (de nos jours, près d'un habitant du canton sur deux réside sur le territoire de la Ville), qui constitue à beaucoup d'égards un cas particulier. La Ville, de son côté, affirme fortement son sens de l'autonomie communale. Pour les citoyens genevois, il est pourtant malaisé de discerner la part de la Ville et celle de l'Etat dans leurs activités, complémentaires ou parallèles, souvent soupçonnées de redondance. Depuis 1842, les pro-

jets de fusion Ville-Etat n'ont certes pas manqué, sans cependant aboutir jamais.

Les Archives de la Ville de Genève existent depuis 1986. La Ville de Genève n'a pourtant pas été une commune sans archives pendant les 144 années précédentes. Celles-ci étaient alors du ressort des Secrétaires généraux successifs, qui ont pu assurer la conservation d'une grande partie des documents des autorités exécutives (Conseil administratif) et législatives (Conseil municipal), ainsi que des livres comptables. En revanche, les archives des services administratifs ont échappé à leur vigilance; le plus souvent il ne reste rien de leurs documents du XIX^e siècle et peu de choses du XX^e siècle avant 1960.

La création d'un service d'archives en Ville de Genève n'est pas le fruit d'une volonté du pouvoir exécutif, mais l'aboutissement de pressions exercées dès la fin des années 1970 par des conseillers municipaux et par des historiens dans le but de rendre les archives de la Ville de Genève accessibles aux chercheurs. On peut y voir la manifestation de l'intérêt grandissant des historiens pour la période contemporaine et pour l'histoire locale. De plus, le débat s'inscrit alors dans le contexte d'un projet d'hôtel des archives qui serait commun au canton et à la Ville, projet qui sera abandonné par la suite.

Il faut attendre 1986 pour que soit engagée la première archiviste de la Ville, Ma-

dame Micheline Tripet, ancienne archiviste d'Etat-adjointe, et 1987 pour que les Archives de la Ville s'ouvrent à la consultation, dans les locaux qu'elles occupent encore actuellement au Palais Eynard. Au cours des premières années de sa fonction, Micheline Tripet accomplit un travail véritablement gigantesque, avec des moyens très limités mais en bénéficiant du soutien sans réserve du Secrétaire général de l'époque. En particulier, elle collecte dans les services les archives historiques qui y subsistent encore pour les rassembler au Palais Eynard et elle pose les bases d'un système de gestion des archives courantes et intermédiaires.

Dès ces premières années, Micheline Tripet prend des options qui se révéleront déterminantes dans l'évolution des Archives de la Ville. Elle ne se cantonne pas aux seules archives historiques, comme l'y incitait l'énoncé des missions attribuées à son service, mais intervient activement auprès des services de l'administration municipale, visant à la mise en place progressive d'une gestion rationnelle des archives courantes et intermédiaires par l'adoption et l'utilisation de plans de classement et de tableaux de tri. Elle ne limite pas son action au cadre de la Ville mais s'engage activement dans l'Association des archivistes suisses, en particulier pour ce qui regarde le développement de la formation.

La posizione degli archivi della città di Ginevra in una città-stato (riassunto)

Ginevra è diventata un cantone svizzero nel 1815, mentre la città di Ginevra esiste come comune solo dal 1842. Da allora, i rapporti tra città e cantone sono stati spesso delicati. È in questo contesto che è stato istituito nel 1986 l'Archivio della città di Ginevra.

Tutti gli archivi pubblici ginevrini sottostanno ad uno stesso quadro legale, la *Loi sur les archives publiques* del 2000 (Legge sugli archivi pubblici). I dispositivi relativi agli archivi comunali si applicano bene ai piccoli comuni, ma sono meno adatti all'archivio di un comune urbano dotato di un proprio servizio archivistico.

Dopo il 1986 la diversa percezione dell'autonomia comunale ha in qualche caso generato tensioni fra i due «archivi di Ginevra», quello del cantone e quello della città. Ma da anni le relazioni fra i due servizi sono diventate eccellenti: i fondi sono complementari e spesso gli utenti, persi nella confusione nell'intrico di competenze della città e del cantone, devono essere indirizzati da un archivio all'altro. Vi sono poi altre istituzioni legate alla città di Ginevra che sono implicate nella conservazione del patrimonio archivistico e che perciò sono interlocutori privilegiati dell'archivio della città.

L'archivio, incaricato di gestire una parte essenziale della memoria municipale (quella che è organicamente generata dallo svolgimento delle competenze attribuite alla città) contribuisce al formarsi di un sentimento d'identità comunale che fatica in generale a slegarsi dall'identità cantonale ginevrina. La raccolta di archivi privati di collettività e di personalità attive nel comune è un modo ulteriore per favorire una più chiara definizione dell'identità comunale.

L'interesse dei fondi conservati dall'Archivio della città di Ginevra supera tuttavia l'ambito comunale. In numerosi campi, l'azione della città di Ginevra ha una portata cantonale. Ciò è evidente soprattutto in quanto concerne la cultura: i musei, le sale per concerti, una parte importante delle biblioteche del settore pubblico dipendono dalla città. È dunque all'Archivio della città che sono conservati i fondi più importanti che documentano la vita culturale di Ginevra.

Traduzione: Rodolfo Huber

Une loi commune pour les Archives

L'actuelle *Loi sur les archives publiques* date de 2000 et s'applique aussi bien au canton qu'aux communes ou au secteur paraétatique. Les Archives de la Ville partagent ainsi principes et méthodes d'archivage communs avec les autres archives publiques du canton.

Toutefois les dispositions du *Règlement d'application de la loi sur les archives publiques* de 2001 relatives aux archives communales s'appliquent essentiellement aux petites communes dont les archives sont gérées par les secrétaires communaux plutôt que par des archivistes professionnels. Il en est de même pour les directives établies à l'intention des communes par les Archives d'Etat; il est naturel que les archivistes du canton concentrent leur action sur ces communes-là, qui ne bénéficient pas des compétences de professionnels formés.

Quant aux Archives de la Ville, gérant des archives émanant de quelque 60 services, produites par plus de 3000 fonctionnaires, employant désormais trois archivistes, elles font figure au regard de la législation d'élément atypique et se trouvent le plus souvent en situation d'agir à l'égard de la Ville, par analogie, comme les Archives d'Etat à l'égard du canton.

Il aurait été difficile d'exiger du législateur de tenir compte d'un cas longtemps unique dans le canton. Mais depuis lors plusieurs grandes communes suburbaines ont engagé des archivistes professionnels: Carouge (1999), Meyrin (2001) et Vernier (2003). La législation genevoise prendra sans doute en compte à l'avenir cette réjouissante évolution en introduisant un traitement différencié pour les archives des villes genevoises.

Les deux Archives de Genève

La création des Archives de la Ville de Genève en 1986 est contemporaine de l'apparition d'archivistes dans certains départements de l'administration cantonale genevoise. Jusque-là seul organisme disposant des compétences professionnelles pour gérer les archives publiques, les Archives d'Etat de Genève pouvaient se réjouir d'une telle évolution, mais aussi la percevoir comme une perte de contrôle.

De son côté, tout en reconnaissant pleinement la mission d'inspection et de conseil attribuée par la législation genevoise aux Archives cantonales, la première archiviste de la Ville a veillé à la préservation de l'autonomie communale, ainsi que le voulaient ses autorités. Il a pu en résulter

alors quelques tensions avec les Archives d'Etat, dont les perspectives n'allaient pas nécessairement dans le même sens.

Cela n'a fort heureusement pas entravé le développement des collaborations entre les deux services. Elles n'ont fait que s'accroître au cours des années et depuis longtemps les relations entre les deux équipes d'archivistes sont devenues excellentes. Il ne pouvait en aller autrement sans dommages, tant les fonds des deux institutions sont complémentaires et tant est grande dans l'esprit du public, et donc des consultants des Archives, la confusion entre les compétences respectives du canton et de la Ville.

Aussi est-il très fréquent que, selon les demandes qui nous sont faites, nous orientions nos utilisateurs vers l'autre institution. A cet égard, la mise à disposition des inventaires des Archives de la Ville sur Internet en décembre 2003 a été appréciée de nos collègues des Archives d'Etat, tandis qu'aux Archives de la Ville nous nous réjouissons de la parution prochaine d'une nouvelle édition du *Guide des Archives d'Etat de Genève*, dont la première édition date de 1973.

Lorsqu'on parle de coopération entre archives publiques à Genève, il convient de préciser qu'elle implique bien plus que deux institutions. D'autres institutions publiques conservent également des parties importantes du patrimoine archivistique genevois. La plupart appartiennent à l'administration municipale: ce sont des bibliothèques et des musées relevant du Département municipal des affaires culturelles. On peut citer en particulier la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), dont le département des manuscrits collecte les archives d'écrivains, de savants, de familles genevoises et dont les très riches fonds sont appréciés bien au-delà des limites de Genève. De son côté, le Centre d'iconographie genevoise (CIG) détient d'importants fonds d'archives photographiques concernant Genève.

La volonté de jouer au mieux son rôle parmi toutes les institutions actives dans le domaine du patrimoine archivistique genevois est une des raisons qui ont motivé les Archives de la Ville de Genève à se lancer en 2004 dans la rédaction d'une politique d'acquisition, document qui fixera par écrit ses objectifs en matière d'acquisition, d'évaluation et de sélection des archives.

Archives de la Ville et identité communale

Avant la création du service des Ar-

chives de la Ville de Genève, l'option d'un versement pur et simple des archives de la Ville aux Archives d'Etat avait été plusieurs fois envisagée. Elle avait même été prévue en 1931 lors de la fusion de la Ville avec les trois communes voisines des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex. Dans la période qui précède 1986, elle est également évoquée, mais rapidement abandonnée. La mésentente avec le canton autour du projet d'hôtel des archives et plus encore la volonté de la Ville de conserver le contrôle de sa propre mémoire en ont eu raison.

Si vigilante à préserver son autonomie, la Ville de Genève a également voulu l'affirmer à travers ses archives. La cérémonie organisée en 1995 à l'occasion du départ à la retraite de la première archiviste de la Ville en constitue une bonne illustration: la Conseillère administrative responsable des Archives y souligne avec force le rôle de Micheline Tripet dans la défense et l'illustration de l'autonomie communale, au risque de susciter l'agacement de certains représentants du canton.

L'identité municipale genevoise est souvent malaisée à discerner au sein de l'identité cantonale genevoise, tant sont multiples les risques de confusion dès lors qu'il s'agit de fixer les limites respectives de la Ville et du canton. En charge d'une part essentielle de la mémoire municipale, les Archives de la Ville de Genève ont à cœur de la mettre à disposition aussi bien des services de l'administration municipale que du public. Elles contribuent ainsi à mettre en lumière les compétences exercées par la Ville de Genève et par là même à affermir le sentiment de l'identité communale tant auprès de ses employés que de ses habitants.

C'est en effet aux Archives de la Ville de Genève que les services de la Ville peuvent se plonger dans leur passé, élément essentiel à l'affirmation de l'identité, à la «culture d'entreprise» d'un organisme public. C'est là également que le public peut découvrir ce qui, dans l'action passée de nos administrations publiques, a été le fait de la Ville de Genève. Parmi les fonds les plus fréquemment consultés ces dernières années, on peut citer ceux du Conseil administratif, du Musée d'art et d'histoire, des communes fusionnées.

Aux Archives de la Ville, le public a également accès à d'autres aspects de la mémoire communale: des fonds privés émanant d'entreprises, d'associations, de familles, de personnes actives dans la commune. Le fonds le plus volumineux que nous conservons est d'ailleurs un fonds

d'entreprise, celui des Ateliers de construction mécanique et électrique de Sécheron.

Des Archives qui débordent le cadre communal

Pour aller cependant au-delà de l'élément identitaire, il faut s'interroger sur la signification que peuvent prendre les Archives de la Ville de Genève pour les habitants du reste du canton. Les fonds qu'elles conservent ont en effet une portée qui déborde allègrement les limites de la commune, parce qu'ils sont issus de l'exercice par la Ville de compétences de portée cantonale.

A titre d'exemple, le Grand-Théâtre (opéra) et les salles de concerts de la Ville sont appréciés de tous les mélomanes genevois, tandis que les sportifs de tout le can-

ton font usage des stades et salles de sports de la Ville. Quant aux pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours, ils interviennent sur l'ensemble du territoire cantonal. Les fonds d'archives nés de ces activités se trouvent aux Archives de la Ville. Le cas le plus éclairant est sans doute celui des activités culturelles, musique, théâtre, bibliothèques, musées, etc., qui en Suisse relèvent des communes: les archives qui documentent la vie culturelle genevoise sont principalement conservées aux Archives de la Ville.

Le rayonnement des Archives de la Ville par-delà les frontières communales trouve sa concrétisation également par l'engagement des archivistes dans le monde professionnel, dans la continuité des options choisies à l'origine par la première archi-

viste de la Ville. L'actuel archiviste de la Ville, Didier Grange, est ainsi à l'origine de la création du «Forum des archivistes – Genève», groupement informel des archivistes de la région genevoise, qui organise périodiquement des exposés suivis de débats sur des sujets professionnels variés.

Plus généralement, les archivistes de la Ville ont participé ou participent à divers groupes professionnels au niveau national, régional et international. Faut-il voir dans ces engagements le besoin de s'évader d'un cadre communal décidément trop étroit? Bien au contraire, les rencontres et les discussions avec les collègues, la découverte d'autres horizons archivistiques viennent ensuite nourrir la réflexion et l'action des archivistes de la Ville de Genève dans leur activité quotidienne. ■

ISAD(G) et XML/EAD pour les inventaires des Archives de la Ville de Genève¹



■ **François Burgy**
Archives de la Ville
de Genève

Le choix de la normalisation

Depuis leur création en 1986, les Archives de la Ville de Genève (AVG) ont reçu et inventorié plus de 70 fonds d'archives d'origine publique ou privée. Les inventaires de ces fonds, en tout près de 6000 pages, ont été réalisés successivement à la main, à la machine à écrire, à l'aide du logiciel Visio4 et enfin, pour la plupart d'entre eux, sous forme de tableaux Word².

A terme, le recours à un logiciel de traitement de texte n'était cependant pas une

solution satisfaisante, d'autant que ces dernières années, des outils informatiques spécialement dédiés à la gestion des archives ont été mis sur le marché. Ils posent toutefois des problèmes non négligeables: leur évolution et leur pérennité dépendent entièrement d'une entreprise commerciale dont la durée de vie n'a rien d'assuré, leur acquisition implique des dépenses importantes tant à l'achat que pour leur maintenance et l'utilisateur n'a aucun moyen de contrôler le format propriétaire qui structure les données.

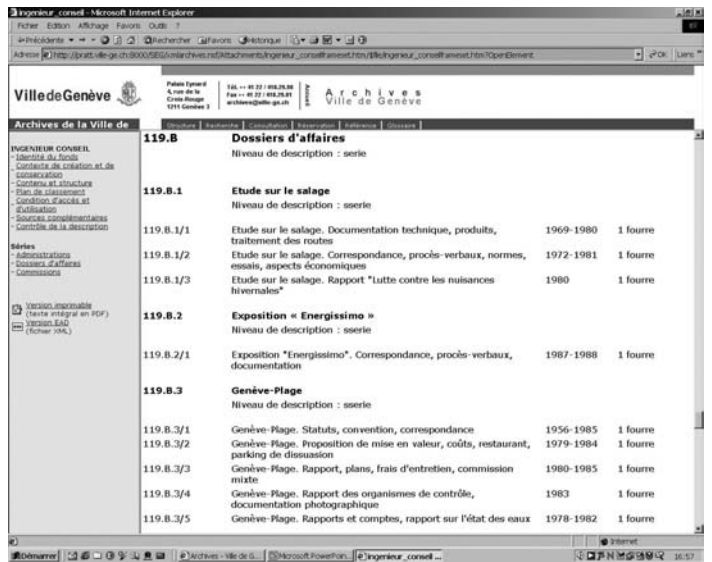
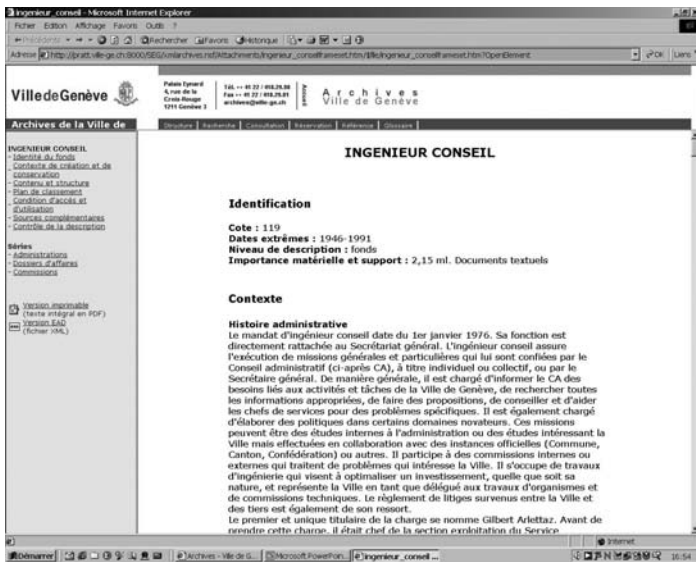
¹ Le présent article a largement bénéficié de l'attention, des critiques et des suggestions amicales de Didier Grange, archiviste de la Ville de Genève; qu'il trouve ici l'expression de la vive reconnaissance de l'auteur.

² Pour assurer les meilleures conditions possibles à la future conversion des anciens inventaires dans le nouveau système, tous les inventaires manuscrits, dactylographiés et sur Visio4 ont été progressivement saisis sous forme de tableaux Word.

L'archiviste de la Ville de Genève, Didier Grange, souhaitait disposer pour les inventaires d'un outil informatique qui permette

- la mise à disposition des inventaires sur le web,
- la récupération des inventaires déjà réalisés sur Word,
- la réalisation des nouveaux inventaires au moyen d'un instrument aussi simple et souple que possible, qui puisse être utilisé par des personnes ne disposant pas nécessairement d'une formation complète en archivistique: la plupart de nos inventaires sont l'œuvre de stagiaires.

Dans cette perspective, le choix de la normalisation s'est imposé pour ainsi dire naturellement, d'autant que l'intérêt des AVG pour la norme ISAD(G) est relativement ancien: depuis 1996 elles produisent des inventaires partiellement conformes à ISAD(G) et depuis 1997 elles ont mis en



ligne des descriptions de fonds basées sur cette norme.

L'outil informatique devait être lui aussi basé sur ISAD(G), qui allait constituer la colonne vertébrale de l'application informatique. La description serait fondée sur la structure d'ISAD(G): 7 zones regroupant 26 champs d'information, applicables à chaque niveau de description. ISAD(G) serait complétée par 4 champs d'indexation: institutions, personnes, lieux et sujets.

En outre, les données devaient être balisées selon la norme EAD (*Encoded Archival Description*), spécifiquement destinée aux instruments de recherche archivistiques. L'usage de ces balises permet de transférer aisément les données d'un format dans un autre et d'un système informatique à l'autre. La norme EAD est un sous-ensemble, une *Document Type Definition* (DTD) du langage de balisage XML (*eXtended Markup Language*).

Tant ISAD(G) qu'EAD sont des normes reconnues, stables – tout en étant capables d'évoluer – et indépendantes des fournisseurs commerciaux.

De la volonté ...

Aux alentours de 2001, les AVG avaient donc une idée assez claire de l'instrument qu'elles voulaient, sans disposer toutefois de moyens pour s'en doter, que ce soit en termes de finances ou de compétences.

Pourtant, par un enchaînement de circonstances assez étonnant, nous nous sommes trouvés en un peu moins d'une année en mesure de pouvoir passer à la réalisation du projet:

- Au printemps 2002, un collègue de la Haute Ecole de gestion (HEG) de Genève nous met en contact avec une informaticienne spécialiste de XML (c'était le sujet de sa thèse de doctorat), Madame

Sarra Ben Lagha, enseignante à la HEC de Lausanne et à la HEG de Genève.

- Au début de l'automne, nous apprenons que les AVG pourraient disposer d'une partie du montant attribué au projet Candide, destiné au développement informatique au Palais Eynard, siège des autorités de la Ville. Au total, 48 000 fr. nous seront attribués.
- De plus, la DSI (Direction des systèmes d'information, le service informatique de la Ville de Genève), maître d'œuvre de Candide, manifeste son vif intérêt pour XML et désigne l'une de ses informatiennes, Madame Vania Cavalli, pour suivre le projet qui commence à s'esquisser aux AVG.
- Au même moment, nos collègues de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), dépendant de la Ville, sont également à la recherche d'un outil informatique adapté aux besoins des archives pour le Département des manuscrits et optent pour une coopération avec les AVG.
- En novembre 2002, une délégation des AVG, de la DSI, de la BPU et d'enseignants de la HEG se rend à Paris, où elle rencontre à la Direction des Archives de France Madame Catherine Dhérent, conservateur général du patrimoine, chef du Département de l'innovation technologique et de la normalisation, qui œuvre inlassablement au développement de la norme EAD dans les archives françaises. La délégation assiste ensuite à un colloque à la Bibliothèque de France au cours duquel sont présentées les réalisations des archives et des bibliothèques françaises en matière d'inventaires informatiques utilisant EAD. Alors qu'EAD était jusque là un phénomène essentiellement nord-américain, il appa-

rait maintenant bien implanté dans le monde francophone.

- En décembre, Sarra Ben Lagha reçoit de la DSI le mandat de réaliser une application informatique basée sur ISAD(G) et EAD pour les inventaires des AVG.

Il convient de relever deux éléments qui ont joué un rôle essentiel dans le passage de la volonté à la réalisation: le réseau professionnel, qui nous a mis en contact avec la personne détenant les compétences et qui nous a permis de découvrir les réalisations de nos collègues français, et la disponibilité et l'engagement du service informatique en faveur du projet.

... à la réalisation

A partir de décembre 2002, le processus de réalisation du projet est enclenché. Il prend en tout 13 mois pour aboutir et implique pendant ce temps 6 personnes pour des durées variables.

Sarra Ben Lagha est la personne clé du projet. Ses compétences en matière de XML et l'intérêt actif qu'elle manifeste pour tout ce qui touche aux archives et à leur description la conduit à imaginer une démarche originale. Elle élabore une DTD spécifique de XML, basée sur la structure de l'ISAD(G), puis une série de procédures informatiques qui permettent de convertir les tableaux Word dans cette DTD ainsi que de générer les fichiers EAD, html et pdf qui seront mis en ligne. Comme instrument de travail, elle a préféré au logiciel d'édition XML le plus souvent utilisé, XMetaL, le logiciel XMLSpy pour des raisons de coûts et de convivialité. Notons que les fichiers XML et EAD ainsi réalisés peuvent être repris aisément par tout autre éditeur XML.

Vania Cavalli suit le projet depuis le début pour le compte de la DSI. Elle veille à ce que nous disposions du support tech-

nique nécessaire et surtout elle conçoit l'application Lotus Notes³ dans laquelle sont stockés et gérés les fichiers XML, html et pdf générés à l'aide du logiciel XMLSpy et des outils réalisés par Sarra Ben Lagha. A l'intérieur de cette même application, elle réalise également des fonctionnalités destinées aux futurs internautes: aide à l'utilisateur et module de réservation de documents. Du côté des AVG, la conversion des anciens inventaires, la rédaction d'un manuel de l'utilisateur, la collaboration technique avec les informaticiennes pour la réalisation des pages web ainsi que la réalisation des premiers inventaires incombent à un civiliste, Monsieur Xavier Ciana, diplômé de l'E.S.I.D. et *webmaster*, et à une stagiaire universitaire, Madame Maya Rombaldi Revaz. Le premier inventaire entièrement conçu sur la nouvelle application est l'œuvre d'une stagiaire de la HEG de Genève, Madame Muriel Charrière. Quant aux deux archivistes des AVG, ils assument le rôle d'«experts» pour les questions archivistiques ainsi que la planification et la conduite de l'ensemble du projet.

Résultats pour l'institution

Treize mois plus tard, nous pouvons estimer que les objectifs originellement fixés ont tous été atteints, et même au-delà de nos espérances:

- Les anciens inventaires sur Word ont été convertis, les nouveaux inventaires sont réalisés directement sur l'application ISAD/EAD, chaque inventaire est disponible en trois formats: html, pdf et EAD.
- Les inventaires sont structurés strictement selon l'ISAD(G).
- Les stagiaires des AVG utilisent l'application ISAD/EAD aisément.

Le passage à un respect strict d'ISAD(G) a été révélateur de l'histoire – même courte – de la description archivistique dans notre service, les inventaires les plus anciens présentant le plus de difficulté à la conversion, au contraire des inventaires réalisés après 1996, déjà partiellement conformes à ISAD(G).

Il nous a également amené à revoir entièrement notre pratique de la description. L'ISAD(G) impose de tenir compte constamment du niveau de description, puisque chaque information doit être attribuée strictement au niveau correspondant.

³ La plate-forme Lotus Notes a été choisie pour sa souplesse et sa rapidité d'adaptation et parce que c'est un produit standard en Ville de Genève pour gérer les données dans des bases de documents, mais il serait possible de recourir à toute autre base de données relationnelle.

Pour donner un exemple, les informations concernant le tri et la sélection figuraient autrefois toutes ensemble dans la partie introductive de l'inventaire, qu'elles aient été relatives au fonds dans son ensemble ou à l'une de ses subdivisions. Elles sont désormais indiquées au niveau correspondant: seules les opérations de tri et de sélection de portée générale figurent au niveau du fonds, tandis que les autres se trouvent dans la description de la série, sous-série, etc. correspondante.

Résultats pour le public

Le site web des inventaires des Archives de la Ville de Genève est ouvert depuis le 9 décembre 2003 à l'adresse: <http://www.ville-ge.ch/archives/>. Tous nos inventaires sont accessibles sous forme de page web (html), de document imprimable (pdf) et de document balisé (EAD). Certains inventaires mis en ligne ne sont cependant pas en version intégrale. Pour des raisons de confidentialité, lorsque par exemple une description signale un contentieux juridique avec une personne, nous avons dû, pour une minorité d'inventaires, réaliser deux séries de fichiers, l'une intégrale pour notre gestion, l'autre «publique» pour le web.

Dans la conception des pages web, notre principal souci a été d'assurer aux utilisateurs un réel confort de navigation. C'est pourquoi les informations de base nécessaires pour se déplacer dans un inventaire figurent en permanence dans la fenêtre de gauche (voir illustrations): liens sur les zones de l'ISAD(G), à l'exception de la zone «Notes» remplacée par un lien sur le plan de classement (qui a la particularité d'être généré automatiquement par l'application), et liens sur les différentes séries composant le fonds.

Les utilisateurs du web disposent du moteur de recherche de Lotus Notes, qui permet une recherche simultanée dans plusieurs inventaires ou dans l'ensemble des inventaires, tandis que la recherche dans un inventaire spécifique peut être effectuée à l'aide du moteur du logiciel de navigation. Grâce au module créé par Vania Cavalli, les utilisateurs peuvent également réserver à l'avance, avec un délai minimum de 48 heures, les documents qu'ils souhaitent venir consulter aux Archives. Bien que régulièrement consulté, le site n'a pas suscité jusqu'à présent l'avalanche de demandes de recherches ou de consultations contre laquelle on nous avait parfois mis en garde. Un hypothétique surcroît de travail n'est de toute façon pas un argument qu'on puisse raisonnablement

opposer à notre obligation d'information et de transparence.

Encore un peu plus loin

En mettant tous nos inventaires sur le web, nous avons certes franchi une étape importante, mais il ne s'agit pas d'en rester là. Nous devons mener une réflexion approfondie sur la question de l'indexation. Si des zones ont été prévues à cet effet, nous ne sommes pas actuellement en mesure de les utiliser car nous manquons à la fois d'un thésaurus et des compétences nécessaires. De plus, il conviendra de tenir compte de la mise en place progressive de la norme relative aux créateurs d'archives, l'ISAAR(CPF) (International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons, and Families) ainsi que de la DTD équivalente, l'EAC (Encoded Archival Context).

Au-delà de la mise en ligne des descriptions se pose la question de la mise en ligne des documents eux-mêmes, ou tout au moins de copies numérisées de documents. A cet égard, les AVG envisagent la numérisation de deux des principales sources pour l'histoire de la Ville de Genève: les procès-verbaux (manuscrits et dactylographiés) du Conseil administratif (pouvoir exécutif) et les *Comptes rendus de l'Administration municipale* (imprimés). De son côté la BPU prévoit de numériser les *Mémoriaux du Conseil municipal* (imprimés, pouvoir législatif).

La BPU a été notre partenaire dès le début du projet et travaille actuellement à une adaptation de l'application ISAD/EAD aux besoins de son Département des manuscrits. Il s'agit bien d'une adaptation partielle et non d'une refonte complète: la structure générale fondée sur l'ISAD(G) convient parfaitement à nos collègues, toutefois le degré de précision requis pour décrire des manuscrits littéraires ou scientifiques impose de développer davantage certains champs d'information.

Depuis lors, d'autres services de la Ville de Genève se sont montrés intéressés par l'application ISAD/EAD, ainsi que des services d'archives d'autres cantons. Cet instrument, que nous avons voulu tout à la fois conforme aux normes internationales, simple, souple et peu coûteux a été conçu dès l'origine pour être un outil à partager. ■

contacts:

E-mails:
francois.burgy@seg.ville-ge.ch
didier.grange@seg.ville-ge.ch
benlagha@bluewin.ch